

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE GRON
JEUDI 14 JUIN 2012
A 20 H 30

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le **Jeudi 14 JUIN 2012 à 20 H 30** à la Mairie de GRON.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

A GRON, le 14 juin 2012

ORDRE DU JOUR

Adoption du procès-verbal du 10 mai 2012

2 – DOMAINE ET PATRIMOINE

- Acquisition de terrains rue Haute

4 – FONCTION PUBLIQUE

- filière technique : création de 4 postes d'Adjoint Technique Principal 1^{ère} classe par avancement de grade
- filière animation : création d'un poste saisonnier
- Mutuelles prévoyance : participation employeur

7 – FINANCES LOCALES

- Augmentation des prestations au 1^{er} septembre 2012 : garderie périscolaire, restaurant scolaire, centre de loisirs
- Décision Modificative n° 2

8 – ENVIRONNEMENT

- Installations classées : exploitation d'une station service par la SARL SCHIEVER carburants

INFORMATIONS DU MAIRE

AFFAIRES DIVERSES

- Construction d'une micro-crèche

QUESTIONS ORALES

COMMUNE DE GRON
SEANCE DU JEUDI 14 JUIN 2012

Le Conseil Municipal de la Commune de GRON s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 8 juin 2012 et sous la présidence de Monsieur Gilles MILLES, Maire.

Sont présents : Gilles MILLES, Maire, Jean-Paul ROUX, Adjoint, Dany GREGOIRE, Marie-Pierre PODGORNIAK, Christian DELHOUME, Alain CHAPLY, Stéphane PERENNES, Dominique PAVAT, Eric BIRON, Conseillers.

Absents excusés : Françoise HUYSMAN (pouvoir à Gilles MILLES), Olivier LELARGE (pouvoir à Stéphane PERENNES), Martine BOULAY (pouvoir à Dany GREGOIRE), René VIRATELLE (pouvoir à Alain CHAPLY), Philippe LAGOGUE (pouvoir à Eric BIRON)

Secrétaire de séance : Marie-Pierre PODGORNIAK

2 – DOMAINE ET PATRIMOINE

Délibération n° 2012/06/01

Acquisition de terrains rue Haute

Le Maire expose au Conseil que les terrains appartenant à Monsieur et Madame Raymond BELLEZANNE, situés sur la rue Haute, cadastrés section A n° 1215 – 1216 1217 et 1218 lieudit « la Fosse aux Loups », ont fait l'objet d'une division le 11 juin 2012 par le cabinet de géomètres BGAT à SENS.

La division porte sur un lot n° 1 de 1300 m² destiné à être vendu à Mr ACHOURI Abdelkader et le lot n° 2 de 2538 m² destiné à être acquis par la Commune de GRON.

L'acquisition de cette parcelle permettrait d'assurer la sécurité des piétons sur la rue Haute en réalisant un chemin piétonnier qui accèderait aux commerces de la Grande Rue, permettrait également d'étoffer le pôle d'activités et d'accéder aux terrains situés près du parc de la Fosse aux Loups.

Le Conseil :

- accepte la division telle que proposée par le cabinet BGAT ;
- accepte le prix d'acquisition pour la Commune qui s'élève à 90 000 € ;

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2012 à l'article 2111

L'étude de Me TATAT sera chargée d'établir l'acte nécessaire à l'acquisition par la Commune de GRON.

4 – FONCTION PUBLIQUE

Délibération n° 2012/06/02

Filière technique : création de 4 postes d'Adjoint Technique Principal 1^{ère} classe par avancement de grade

Vu la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion en date du 19 décembre 2011 proposant des avancements de grade dans le cadre d'emploi des Adjoints Techniques Territoriaux, il convient de procéder à la création de 4 postes dans la filière technique et le cadre d'emploi des Adjoints Techniques.

Le Conseil :

- décide la création au 1^{er} août 2012 de 4 postes d'adjoints techniques principaux de 1^{ère} classe à temps complet (35/35) en vue de la nomination de quatre agents par avancement de grade.
- les dépenses nécessaires sont prévues au Budget Principal.

Délibération n° 2012/06/03

Filière animation : création d'un poste saisonnier

L'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée par la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 – art.40 dispose que les Collectivités peuvent recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité.

Par délibération du 13 juin 2006 ont été créés 3 postes d'adjoints d'animation de 2^{ème} classe non titulaires pour besoin saisonnier. Il convient de créer un emploi saisonnier supplémentaire d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps complet (35/35)

La rémunération de ces agents est fixée comme suit :

- titulaire du BAFA – base 2^{ème} échelon soit indice brut 298 (indice majoré 303)
- forfait journalier : 64.75 € brut
- heures de réunion de préparation : 9.25 € brut par heure
- forfait camp : 18.50 € brut par nuit

Ces modalités seront revalorisées en fonction de l'évolution du point d'indice et de la grille indiciaire.

Le Maire est chargé de recruter et de nommer les agents non titulaires correspondant à ce cadre d'emplois.

Délibération n° 2012/06/04

Mutuelles prévoyance : participation employeur

VU les dispositions du décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

VU la circulaire en date du 25 mai 2012 n° RDFB 1220789C ;

Le Maire rappelle au Conseil que par délibération en date du 27 octobre 2011, les élus ont décidé que la participation employeur à la protection santé de chaque agent s'élevait à 50 % de la cotisation individuelle de chaque agent.

Le décret n°2011-1474 précise que cette aide doit se faire sous forme d'un montant unitaire par agent.

La commune de GRON souhaite non seulement continuer à participer à la protection santé de ses agents, mais aussi encourager les agents à choisir de meilleures garanties dans un but d'intérêt social.

D'autre part, la participation se doit d'être dépendante de la composition familiale.

Le Conseil décide que cette participation employeur sera accordée et versée sous forme d'un montant unitaire mensuel révisable chaque année au 1^{er} janvier selon les critères définis ci-dessus.

Délibération n° 2012/06/05

Mutuelles prévoyance : participation employeur

VU les dispositions du décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Le Conseil décide :

- de participer à compter du 1^{er} janvier 2013 dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents ;
- de verser une participation mensuelle de **15.30 €** à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée.

7 – FINANCES LOCALES

Délibération n° 2012/06/06

Augmentation des prestations au 1^{er} septembre 2012 : garderie périscolaire, restaurant scolaire, centre de loisirs

Le Maire informe le Conseil qu'il convient d'augmenter le prix des repas du restaurant scolaire, de la garderie périscolaire, des mercredis en C.L.S.H. ainsi que les prestations à la semaine.

Après avoir étudié les nouveaux tarifs, le Conseil :

- décide d'appliquer une hausse de 2 % sur les prix de repas du restaurant scolaire, de la garderie, des mercredis et des vacances à la semaine en C.L.S.H.

Ces tarifs seront appliqués au 1^{er} septembre 2012 suivant le tableau joint.

TARIFS DES PRESTATIONS au 01/09/2012

Libellé	Restaurant scolaire Prix d'1 repas = 2h CAF	Garderie (Tarifs à l'heure)	Centre de Loisirs Mercredi à la journée
0 à 100	1.24 € (= 2 h x 0.62 €)	0.37 €	3.74 €
101 à 170	1.30 € (= 2 h x 0.65 €)	0.39 €	3.92 €
171 à 210	1.72 € (= 2 h x 0.86 €)	0.41 €	4.14 €
211 à 280	2.28 € (= 2 h x 1.14 €)	0.43 €	4.21 €
281 à 350	2.66 € (= 2 h x 1.33 €)	0.54 €	5.17 €
351 à 430	3.06 € (= 2 h x 1.53 €)	0.68 €	6.92 €
431 à 650	3.42 € (= 2 h x 1.71 €)	0.84 €	8.07 €
651 à 1082	3.58 € (= 2 h x 1.79 €)	0.89 €	8.64 €
1083 et +	3.66 € (= 2 h x 1.83 €)	0.92 €	9.00 €
Extérieurs	3.66 € (= 2 h x 1.83 €)	0.92 €	11.01 €
Adultes	4.77 €		

TARIFS DES PRESTATIONS au 01/09/2012
A.L.S.H. (période de vacances)

Libellé	A.L.S.H. journée	A.L.S.H semaine
	EN EURO	EN EURO
0 à 650	8.07 €	36.29 €
651 à 1082	8.64 €	38.86 €
1083 et +	9.00 €	40.55 €
Extérieurs	11.02 €	49.58 €

Délibération n° 2012/06/07

Budget Principal : Décision Modificative n° 2

Le Conseil Municipal procède à différents virements de crédits comme suit :

Intitulé	DEPENSES			RECETTES		
	Compte	Opé.	Montant	Compte	Opé.	Montant
Bâtiments	61522		- 17 604.00			
Cotisations pour assurance du personnel	6455		- 29 000.00			
C.C.A.S. subvention versée	657362		3 000.00			
Taxe foncières et d'habitation				73111		- 43 604.00
Fonds de péréquation des recettes				7325		7 852.00
Fonds de péréquation des recettes	73925		7 852.00			
Fonctionnement			- 35 752.00			- 35 752.00

8 – ENVIRONNEMENT

Délibération n° 2012/06/08

Installations classées : exploitation d'une station service par la SARL SCHIEVER Carburants

Le Maire donne lecture de l'arrêté n° PREF – DCP – 2012 – 0172 du 11 mai 2012 ordonnant l'ouverture d'une consultation du public relative à la demande d'enregistrement présentée par la SARL SCHIEVER Carburants pour l'exploitation d'une station service sur le territoire de la Commune de SENS.

Une consultation du public d'une durée de quatre semaines sera ouverte en Mairie de SENS du lundi 18 juin au lundi 16 juillet 2012 inclus. Les Communes de SENS, MAILLOT et GRON sont concernées par les risques et inconvénients dont l'établissement peut être source de nuisances.

Le Conseil Municipal ne formule aucune objection concernant le projet de la SARL SCHIEVER Carburants en vue de l'exploitation d'une station service lieudit « Champbertrand ».

1 - COMMANDE PUBLIQUE

Délibération n° 2012/06/09

Parking allée des Merisiers – demande de subvention

Le Maire expose au Conseil qu'à la demande de nombreux parents, il est nécessaire d'agrandir le parking Allée des Merisiers. La fréquentation des abords de l'Ecole Maternelle est importante. La création de 7 places de stationnement permettra de mieux réguler le flux des véhicules aux heures de rentrée et de sortie d'école.

Trois devis sont présentés.

Le Conseil :

- **accepte** le devis présenté par l'entreprise CANO Travaux Publics pour un montant global de 8 102.40 € H.T.
- **sollicite** une subvention au titre des amendes de police (40 % du montant H.T.) soit 3 240 €.

Délibération n° 2012/06/10

Centre de loisirs : demande de subvention 10

Le Maire informe les élus qu'une demande de subvention a été faite auprès de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) au titre des travaux d'aménagement du Centre de Loisirs et que celle-ci a été refusée du fait du relèvement du plafond de subvention pour les Collectivités de plus de 500 habitants.

Le Conseil Général de l'Yonne, quant à lui, a suspendu le traitement de tous les dossiers de demande de subvention jusqu'au 31 décembre 2012 donc notre dossier n'est pas recevable.

Le Maire propose donc de solliciter une subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Yonne.

Ces travaux vont permettre un meilleur accueil des enfants car la fréquentation augmente tant dans le domaine périscolaire qu'en Centre de Loisirs.

Il convient d'optimiser au mieux l'espace par l'aménagement d'un vestiaire pour le personnel, de placards, d'un bureau et l'installation de matériel informatique (saisie et gestion des inscriptions, des garderies, des repas...).

Un premier devis est présenté par la SARL P.A.G. de SENS pour un montant de 4 140€ H.T. pour la démolition de 3 cloisons dans la salle de motricité et la création d'une nouvelle cloison côté cuisine. De plus, une salle de repos sera aménagée au 1^{er} étage.

Un second devis de la Menuiserie BIRON pour un montant de 2 658€ H.T. concerne l'aménagement d'une rampe de 8 m de placard dans la salle d'évolution pour un rangement plus optimal avec un retour bureau pour y installer un ordinateur.

Un troisième devis concerne le matériel informatique pour un montant de 2 617.11 € H.T auprès de la Société André Albingre Conseil.

Le Conseil sollicite une subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Yonne.

AFFAIRES DIVERSES

- la société de chasse de GRON demande l'autorisation d'électrifier le local mis à leur disposition chemin de l'Evangile ;
- la Communauté de Communes du Sénonais fêtera son cinquantenaire le 15 septembre 2012 (stands photos, son et lumière sur la poterne, musique etc...)
- un stage de danse sera organisé à la Maison des Ados les 25, 26 et 27 juillet 2012 pour un montant de 650 €. Un spectacle conclura ces trois jours le 27 juillet au soir.
- la Maison Familiale Rurale remercie la Commune pour son aide à l'organisation de leur vide grenier le 17 mai 2012.
- le Maire fait le point sur l'avancement du dossier de micro-crèche. Les projets des architectes sont attendus pour la fin du mois.

QUESTIONS ORALES

- Dany GREGOIRE demande l'installation d'un nouveau panneau d'affichage au Pôle d'Activités ;
- Martine BOULAY demande l'installation d'une prise électrique sur l'église pour les illuminations de fin d'année.
- Dany GREGOIRE a assisté au Conseil d'école, les effectifs prévus à la rentrée scolaire 2012/2013 sont de 55 enfants pour la maternelle, 82 pour les primaires ;
- Stéphane PERENNES nous informe de la venue du jury départemental de fleurissement le 10 juillet 2012 ;

Il attire l'attention du Conseil sur les formations obligatoires pour l'utilisation de produits phytosanitaires ;

- Alain CHAPLY soutient l'extension de l'entreprise PRYSMIAN dans la zone industrielle de GRON.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.